

# Face à l'islamisation croissante de la France, se contenter de défendre la loi de 1905 est une impasse

Face à l'islamisation croissante de la France dont personne ne peut honnêtement contester la réalité, il est logique que le premier réflexe de certains, pour la contrer, soit d'invoquer la laïcité. C'est d'emblée faire de l'islamisation un problème religieux et tomber dans le piège tendu par les islamistes.

La loi de 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat interdit aux religions de s'immiscer dans les affaires publiques et, à l'administration publique, de s'immiscer dans les affaires religieuses sauf en cas de trouble à l'ordre public ; elle relègue les religions dans la sphère privée et garantit à chacun la liberté de croire ou non. Mais cette loi – qui reprenait d'ailleurs des principes proclamés sous la Révolution – fut adoptée pour contenir le catholicisme, le protestantisme et le judaïsme qui existent en France depuis des siècles. Qu'ils soient croyants ou athées, les Français avaient les mêmes mœurs, les mêmes prénoms, le même mode vestimentaire, les mêmes traditions culturelles ou cultureelles ; rien extérieurement ne les distinguait les uns des autres, du moins au niveau régional. Les problèmes posés par les religions étaient d'ordre politique, pas sociétal. Personne n'imaginait à cette époque qu'un jour surgirait en France une religion étrangère globalisante du fait de millions d'immigrés de race et de culture étrangères et que cela poserait des problèmes particuliers face auxquels cette loi, conçue pour des Français, serait inadaptée, c'est-à-dire incomplète.

Comme toute religion, l'islam aspire à régenter la cité. Mais il régente aussi la vie privée des individus de A à Z. Tout est soi-disant religieux dans l'islam. De plus, tout est

imprégné de culture orientale et archaïque. De fervents musulmans arabes ou africains sont littéralement des extra-terrestres en France et dans tout pays européen. Non seulement ils ne sont français en rien d'un point de vue identitaire (ils n'ont ni le physique, ni le costume, ni les mœurs, ni les traditions, ni les valeurs, ni l'état d'esprit des Français) mais leur « religion » leur commande de ne rien céder. Ils seraient une poignée, leur attitude serait inacceptable sur le principe quoique, étant sans danger, elle pourrait être tolérée. Mais ils sont des millions, leur nombre augmente sans cesse, et avec lui les revendications, les provocations, les intimidations, les conquêtes territoriales.

Partout où ils sont en force, la France n'est plus. Ce n'est pas d'un point de vue religieux que l'islam, tel qu'il est (mais peut-il être autre ?), est incompatible avec la République, mais d'un point de vue sociétal qu'il est incompatible avec la France. Ce ne sont pas les croyances musulmanes qui dérangent, mais des pratiques qui sont soit contraires à nos lois, sans toutefois tomber sous le coup de la loi de 1905, soit contraires à notre tradition d'assimilation à laquelle nous avons officiellement renoncé. La loi de 1905 est donc impuissante à contenir l'islam car, même si elle peut l'empêcher d'entrer dans la sphère publique par la grande porte, il passe par la fenêtre.

S'opposer à l'islamisation de la France au nom de la laïcité, en s'appuyant sur la loi de 1905, revient à commettre six erreurs.

La première, c'est de donner l'impression d'attaquer l'islam en tant que croyance, de bafouer le principe de laïcité lui-même et de susciter une réaction fanatique non seulement de la part des intégristes mais aussi des modérés. C'est donc doublement maladroit puisque l'on s'est mal fait comprendre et que l'on a uni contre soi des gens qui aurait pu être nos alliés.

La deuxième, c'est de faire de l'islam dans son intégralité une religion ordinaire et, dès lors, de ne pouvoir dénoncer les pratiques qui excèdent le cadre religieux d'un point de

vue européen, pratiques que les islamistes auront alors beau jeu de défendre au nom de la laïcité elle-même, c'est-à-dire au nom de la liberté religieuse, une liberté religieuse qu'ils ne reconnaissent pas aux autres mais dont ils savent bien abuser aux dépens de ceux qui la leur accordent.

La troisième, dans la même idée que la précédente, c'est de sous-entendre ipso facto que l'objet du litige est de nature religieuse et donc de rendre cet objet inattaquable au nom de la laïcité. Cette maladresse et les contorsions intellectuelles auxquelles elle oblige pour sortir du piège dans lequel est s'est mis soi-même permettent aux islamistes de se lancer dans des discours théologiques totalement hors sujet et de noyer le poisson.

La quatrième, c'est de mettre l'islam de fraîche date sur un pied d'égalité avec les religions, les traditions et le patrimoine d'origine religieuse séculaires en France, ce qui permet aux islamistes tantôt d'exiger la suppression des « entorses » faites à la laïcité en faveur des autres « religions », donc de saper, de dénigrer et d'attaquer l'identité française, tantôt d'exiger pour l'islam des exceptions, même dans les domaines qui ne relèvent pas de la religion d'un point de vue européen, donc d'imposer progressivement une identité musulmane.

La cinquième, conséquence de toutes les autres, c'est d'être dans l'incapacité de ramener la question à son véritable point : l'immigration galopante et l'assimilation des immigrés quelle que soit leur origine et leur religion, assimilation dont l'islam n'est qu'une cause d'échec parmi d'autres. Cette approche qui concernait tous les étrangers, tous les Français d'origine étrangère et toutes les pratiques stigmatisantes ou illégales en France apparaîtrait comme la volonté d'intégrer réellement les intéressés et interdirait aux islamistes, traités comme les autres, de se prétendre victimes de persécution religieuse sous peine de dévoiler leur mauvaise foi.

La sixième, c'est évidemment de délaisser les problèmes du même genre et aussi dérangeants occasionnés pour d'autres

raisons par des immigrants non-musulmans, donc être contre-productif de manière particulière et à côté de la plaque de manière générale.

En clair, dénoncer l'islamisation de la France au nom de la laïcité, c'est se mettre soi-même en porte-à-faux, c'est s'aveugler sur les contradictions et les limites de cet argument, c'est prêter le flanc aux attaques, c'est tendre le bâton pour se faire battre. Alors que les Français ont le bon droit pour eux face à l'islamisation qui participe à la défrancisation de la France, ils perdent tout l'avantage de leur position en la combattant avec une arme « idéologique » inappropriée. Ce n'est pas seulement en républicain qu'il faut penser, mais en Français. Ce n'est pas au nom de la laïcité, mais de la francité, qu'il faut combattre toutes les pratiques importées qui défigurent la France et suscitent chez les Français le rejet légitime des immigrants.

Il est vrai que la France a officiellement renoncé à la politique d'assimilation ; mais l'assimilation reste dans la tradition française. A moins de tenir un discours démagogique, personne ne peut regarder comme un Français (ou comme un Français à part entière s'il est français sur le papier) un individu n'ayant pas un prénom français, ne parlant pas français, ne s'habillant pas comme un français, ne connaissant rien de la France, ne respectant ni les lois ni les coutumes ni l'histoire françaises, bref ayant en tout l'air d'un étranger.

Beaucoup d'occidentaux sont frappés de gauchitude ; mais les immigrants sont encore pleins de bon sens. Ce que les patriotes français veulent chez eux, tous les peuples du monde l'appliquent. Partout un prénom, une tenue vestimentaire, la langue parlée signalent l'appartenance à une communauté. Partout les étrangers doivent se plier aux lois locales. Partout l'hymne national et le drapeau sont sacrés. Partout on est aimé en retour quand on aime sincèrement. Partout on n'accepte les étrangers que dans des quantités raisonnables. Partout on cherche à préserver son identité.

Rappelons ces évidences aux immigrants. Faisons-leur remarquer

que ce qu'ils considèrent comme bon pour leur pays d'origine est aussi la bonne voie pour la France et pour eux-mêmes. Faisons-leur comprendre que ce n'est pas pour les brimer qu'ils doivent s'adapter de gré ou de force à la France mais au contraire pour que les Français les respectent en tant qu'étrangers ou les acceptent en tant que compatriotes. Alors ils comprendront sans peine que ceux qui les flattaient et les invitaient à avoir une attitude différente n'étaient pas leurs amis, qu'en les discriminant positivement, en faisant pour eux des exceptions, en leur ménageant des accommodements, en avançant même leurs exigences, ils étaient leur véritables « stigmatisateurs », que les soi-disant antiracistes les manipulaient, les trompaient et les exploitaient autant qu'ils trahissaient leur propre peuple.

Les immigrants et leurs descendants suivraient cette ligne, la France ferait appliquer ses lois avec la dernière fermeté, la question de la laïcité ne se poserait pas. Quels sont d'ailleurs les points qui, dans l'islam, causent souci ? Ils sont de deux types : ceux qui débouchent sur une pratique illégale, et ceux qui, pour l'heure, demeurent théoriques. Beaucoup tombent déjà sous le coup de lois existantes, dont celle de 1905.

La forme d'abattage halal, sans étourdissement des animaux, est contraire aux lois françaises et européennes en la matière.

Les mosquées de type oriental, avec ou sans minaret, sont contraires aux lois locales sur l'architecture.

Le voile intégral est aussi contraire aux lois que le port d'une cagoule.

Les exigences de salles de prière dans les entreprises, de docteurs femmes pour les musulmanes, d'horaires séparés dans les piscines municipales, de l'absence de porc dans les cantines sont spécifiquement musulmanes et contraires à la loi de 1905.

L'amputation des voleurs, la lapidation des femmes adultères, l'exécution des homosexuels sont prescrites par le coran mais n'ont pas cours en France et relèveraient du meurtre, de la

torture ou de la mutilation.

En somme, il ne manque aujourd'hui à l'arsenal juridique que quatre lois pour enrayer l'islamisation de la France sans viser spécifiquement les musulmans : une première obligeant les parents à donner à leur enfant né en France un prénom français ou francisé, comme c'était le cas jusqu'en 1981, ou imposant d'en prendre un pour pouvoir prétendre à la nationalité française ; une deuxième interdisant, pour les Français, hors périodes de fête, le port de tenues typiquement étrangères ; une troisième imposant des prêches en français dans tout lieu de culte ; une dernière punissant de bannissement perpétuel, d'une part, quiconque profère des menaces ou commet un acte de malveillance à l'encontre d'une personne sous prétexte qu'elle enfreint ou entrave une prescription ou une tradition religieuse, d'autre part, tout responsable public qui, au nom de la laïcité, suspend la célébration ou prône l'interdiction d'une fête ou tradition nationale sous prétexte qu'elle est d'origine religieuse.

L'assimilation doit être imposée par la loi et non laissée à l'initiative des individus sous peine d'avoir peu d'effet et de manquer son but qui est l'intégration réelle et générale des immigrés et la désintégration des griefs des Français à leur égard. D'autant plus que, si la loi ne leur indique pas la bonne attitude à avoir, gauchistes et médias bobos se font fort de les pousser inconsciemment sur une mauvaise pente. Au lieu de leur expliquer comment gagner la confiance des Français, ils les encouragent à susciter leur défiance ; au lieu de leur expliquer comment réduire leurs handicaps initiaux, ils vantent ces handicaps et les incitent à les alourdir. Pour peu que l'immigration soit maîtrisée, l'assimilation est une méthode efficace d'intégration, la seule méthode efficace. C'est l'abandon de cette méthode, au moment où elle aurait été le plus utile, qui est à l'origine de la marginalisation, de la déscolarisation, de la délinquance, de la communautarisation, de l'auto-stigmatisation et, par conséquent, du rejet croissant et légitime des immigrés par les Français, lequel n'est en rien

du racisme puisque nombre d'immigrés le partagent.

Maintenant, savoir si un retour à l'assimilation est possible est un autre débat. Le fait est que l'islamo-arabisation de la France, symptôme parmi d'autres de la défrancisation, est une conséquence de l'immigration massive et continue combinée à l'absence de politique d'assimilation, elle-même résultant du dénigrement du patriotisme. S'y opposer de prime abord au nom de la laïcité se conçoit ; en venir à bout par ce moyen est une vue de l'esprit. L'islam n'est qu'une partie d'un problème global, et ce qui pose problème de son côté n'est pas réellement d'ordre religieux (sauf du point de vue de l'islam pour qui tout est religieux), mais d'ordre culturel. A l'envahissement, aux assauts des cultures étrangères, la France doit répondre en imposant ses lois, en affirmant son identité, en faisant prévaloir la francité et en mâtant les grandes gueules.

**Philippe Landeux**

<http://philippelandeux.hautetfort.com>